

REUNION DU 21 MARS 2016

EXAMEN ET VOTE DES COMPTES DE GESTION 2015 - SERVICE ASSAINISSEMENT – HOTEL RESTAURANTMULTISERVICE – MAISON MEDICALE

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que les comptes de gestion sont établis par Mme JEAMET, trésorière municipale à la clôture de l'exercice.

Le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures

Les comptes de gestion sont ensuite soumis au Conseil Municipal en même temps que les comptes administratifs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Vote les comptes de gestion 2015, après en avoir examiné les opérations qui y sont rattachées et les résultats de l'exercice.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015 - SERVICE ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mme Claudine CHEVAIS, Adjointe, vote à l'unanimité le Compte Administratif de l'exercice 2015 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	Prévu :	71169,00
	Réalisé :	7129,94
	Reste à réaliser :	0
Recettes	Prévu :	71169,00
	Réalisé :	26513,13
	Reste à réaliser :	0

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	48529,80
	Réalisé :	25243,32
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	48529,80
	Réalisé :	50674,68
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

19383.19	Investissement :	
	Fonctionnement :	25431.36
	Résultat global :	44814.55

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015 - HOTEL RESTAURANT

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité, le Compte Administratif de l'exercice 2015 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	Prévu :	27900.38
	Réalisé :	10455.96
	Reste à réaliser :	0
Recettes	Prévu :	27900.38
	Réalisé :	26900.38
	Reste à réaliser :	0

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	13977.64
	Réalisé :	11729.23
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	13977.64
	Réalisé :	14906.31
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	16444.42
Fonctionnement :	3177.08
Résultat global :	19621.50

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015 – MAISON MEDICALE

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité, le Compte Administratif de l'exercice 2015 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	Prévus :	8930.15
	Réalisé :	3785.71
	Reste à réaliser :	0
Recettes	Prévus :	8930.15
	Réalisé :	1630.15
	Reste à réaliser :	0,00

Fonctionnement

Dépenses	Prévus :	13965.84
	Réalisé :	4992.77
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévus :	13965.84
	Réalisé :	13859.74
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	-2155,56
Fonctionnement :	8866,97
Résultat global :	6711,41

AFFECTATION DES RESULTATS 2013 - HOTEL RESTAURANT

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2013

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un déficit de fonctionnement de :	440,79
- un excédent reporté de :	5 006,84

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	4 566,05
- un déficit d'investissement de :	2 103,03
- un excédent des restes à réaliser de :	2 245,00

Soit un excédent de financement de :	141,97
--------------------------------------	--------

Le Conseil Municipal, **DÉCIDE** d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2013 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2013 : EXCÉDENT	4 566,05
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0,00
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	4 566,05
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT	2 103,03

AFFECTATION DES RESULTATS 2013 - MAISON MÉDICALE

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2013

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	4 705,20
- un excédent reporté de :	2 435,46

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	7 140,66
- un déficit d'investissement de :	1 960,62
- un déficit des restes à réaliser de :	1 700,00

Soit un besoin de financement de :	3 660,62
------------------------------------	----------

Le Conseil Municipal, **DÉCIDE** d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2013 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2013 : EXCÉDENT	7 140,66
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	3 660,62
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	3 480,04
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT	1 960,62

INSERTION DU RESEAU TELEPHONIQUE (2^{ème} et 3^{ème} tranche)

DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la 2^{ème} tranche concernant l'insertion du réseau téléphonique est en cours (coût estimé à 22731.40€ HT) et que la 3^{ème} tranche, dont le coût est estimé à 28141.20€ HT pourrait être réalisée à la suite.

Les modalités d'attribution de subventions par le Conseil Départemental ayant été été modifiées, Il informe également que trois demandes ont été déposées au Conseil Départemental en 2015 : demande de 3469€ pour la couverture et le désamiantage de la salle Semailles au Vent, 5683€ pour l'insertion du réseau téléphonique 2^{ème} tranche et 5783€ pour l'insertion de l'éclairage public 2^{ème} tranche, soit un total de 14935€.

Le Conseil Départemental, attribuant un montant maximal de subventions de 23700€ pour l'année 2016, le Maire propose le retrait des 2 demandes concernant l'insertion du réseau téléphonique 2^{ème} tranche et l'insertion de l'éclairage public 2^{ème} tranche et déposer un dossier unique pour l'insertion du réseau téléphonique (2^{ème} et 3^{ème} tranche).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide :

- De faire réaliser la 3^{ème} tranche concernant l'insertion du réseau téléphonique en 2016, pour un coût estimé à 28141.20€ HT.
- De retirer les demandes concernant l'insertion du réseau téléphonique 2^{ème} tranche et l'insertion de l'éclairage public 2^{ème} tranche.
- De solliciter auprès du Conseil Départemental, une subvention de 20231€ pour l'insertion du réseau téléphonique (2^{ème} et 3^{ème} tranche) dont le coût est estimé à 50872.60€ HT

RECRUTEMENT D'UN EMPLOYE EN CONTRAT CAE

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de recruter un employé en contrat CAE qui serait affecté au gardiennage et à l'entretien de l'aire de loisirs, ainsi qu'à des travaux divers, hors ouverture de l'aire de loisirs.

Il informe également le Conseil Municipal, que l'Association de Gestion du Plan d'Eau propose de reverser à la commune, une participation de 2200€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Autorise le Maire à recruter un employé en contrat CAE à raison de 20 heures par semaine, à compter du mois d'avril 2016.
- Accepte la proposition de participation de l'Association de Gestion du Plan d'Eau

APPROBATION DU PLAN COMMUNAL D'ENTRETIEN

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal, que le Plan d'Entretien Communal est un document établissant le diagnostic des pratiques d'entretien (emploi de produits phytosanitaires notamment) et des risques qui y sont liés Il a pour but de faire évoluer à la baisse l'utilisation des produits phytosanitaires.

Il présente le plan établi.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité des membres présents, le plan communal d'entretien joint à la présente délibération.

ACHAT DE TERRAINS ET BATIMENTS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des propositions des consorts GVALET et MENNEGUERRE, concernant la vente de terrains et bâtiments.

- Parcelles BO 413 et 416 d'une superficie totale de 1815m² pour un prix de 1800€
- Parcelles BO 446, 385, 418 pour un prix de 25000€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Accepte la proposition concernant les parcelles BO 413 et 416 (ce terrain pourrait être utilisé à terme pour la réalisation d'un parking et d'une aire de détente sécurisée).
- Propose par 8 voix pour et 2 abstentions de faire une contreproposition à 22000€ pour les parcelles BO 443, 385 et 418.